

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale Saint-Michel (Québec) J0L 2J0 Tél.: (450) 454-4502 Fax.: (450) 454-7508

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

entrée en vigueur du règlement numéro 2016-185-39-2 modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser des usages à l'intérieur de la zone CR-6 et adopter une grille des spécifications

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

- 1. Lors de la séance du 14 février 2017, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2016-185-39-2. modifiant le règlement 185 sur le zonage.
- 2. Ce règlement a pour objet :
 - a) D'ajouter, à titre d'usage autorisé à l'intérieur de la zone CR-6, l'usage suivant :
 - « •Garderie ou école spécialisée. »
- 3. Le 8 mars 2017, la Municipalité régionale de compté les Jardins de Napierville a émis un certificat de conformité pour le règlement 2016-185-39-2. Ce certificat de conformité atteste que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé.
- 4. Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité précité.
- 5. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Municipalité situé au 1700, rue Principale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi.

(s) Caroline Provost	Le 15 mars 2017
Caroline Provost	Date
Secrétaire trécorière adjointe	